

# FUSION – ETAPE 2 !

Numéro 7 // OCTOBRE 2017

## TRAVAIL EN COURS...

Octobre, c'est la période des couleurs de l'automne... et du remue-ménages !

Les élus sont à l'œuvre, accompagnés des agents de la CCHMV, pour définir ensemble les objectifs stratégiques du territoire, et donc de la collectivité dans chaque thématique.

Rencontres avec les partenaires, réunions, groupes de travail... Les cerveaux turbinent, de quoi se tenir chaud avant l'hiver !

## COMMENT JE M'INFORME ?

Chaque mois, un point sera fait en Conseil communautaire, pour tenir chacun informé des avancées du projet. A cette occasion, ce petit bulletin sera édité, pour présenter à chacun les avancées du travail. N'hésitez pas à le demander et le diffuser !

### Qui sont les instances responsables du projet ?

**Le Conseil communautaire est l'instance décisionnaire.** Ce sont ses membres qui seront en charge de voter, au final, les statuts de la Communauté de communes.

**Le Bureau communautaire est l'organe politique « opérationnel ».** Les vice-présidents qui le composent sont en charge de la définition des compétences dont ils ont la délégation, en lien avec les **Commissions** et les **groupes de travail** qu'ils animent.

**Techniquement**, le travail est piloté par Anne GUICHANE et Philippe REYMOND. Ce binôme coordonne le travail des différents chefs de projet en charge d'accompagner les élus dans leurs réflexions. Ces personnes sont les référentes du projet. Vous pouvez vous rapprocher d'elles à tout moment pour vous informer.

*(Voir en fin de document les binômes élus / techniciens en charge de chaque thématique)*

## Quelles sont les grandes étapes du projet ?

### Pour la fin de l'année 2017 :

- *a minima*, définition des orientations stratégiques (contenu des compétences, définition de l'intérêt communautaire, 1<sup>ères</sup> approches budgétaires et conséquences fiscales)

### 1<sup>er</sup> semestre 2018 :

- Définition des actions à mettre en œuvre – Arbitrage budgétaire des missions de la CC
- Ecriture des statuts – validation par le Conseil communautaire et les communes
- Mise en œuvre opérationnelle des actions.

## Quels sont les grands principes qui guident ce projet ?

- **Concertation** et échanges avec les acteurs ... Sans enlever aux élus communautaires leur **pouvoir de décision** !
- **Pragmatisme** et principe de réalité doivent primer... Sans freiner **l'ambition** de la nouvelle CC !
- Réflexions sur **l'optimisation** des efforts et des moyens publics du territoire... Sans vider les communes de leur rôle de **proximité** !



Pour plus  
d'informations...

**Anne GUICHANE**

04 79 05 28 58

a.guichane@cchmv.fr

## ...ET PLUS PRECISEMENT ?

Deux décisions importantes au Conseil Communautaire avant la fin de l'année 2017

### 1. *Le choix des compétences optionnelles*

En novembre, la CC délibèrera sur les compétences optionnelles pour lesquelles elle souhaitera définir un intérêt communautaire. Exemple : « Parmi les compétences optionnelles définies par la loi NOTRe, la CCHMV décide de conserver les compétences X et Z. En revanche, elle ne souhaite pas définir d'intérêt communautaire pour la compétence optionnelle W, qui sera ainsi restituée aux Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 »

La liste des 8 compétences optionnelles fixée par la loi NOTRe :

⇒ Environnement, politique du logement et du cadre de vie, voirie, équipements culturels, sportifs et scolaires, action sociale, assainissement, eau et MSAP.

Ensuite, la CC dispose d'un an supplémentaire pour définir l'intérêt communautaire (= ligne de partage entre CC et Communes) de ces compétences.

### 2. *Les modalités d'achat du foncier disponible au sein des Zones d'Activité Economique (ZAE)*

Par application de la loi NOTRe, les ZAE sont mises à disposition de la CC, c'est-à-dire qu'elle dispose de tous les droits et devoirs du propriétaire, sauf celui de vendre. La seule exception concerne les terrains disponibles, qui doivent être rachetés aux Communes. La délibération en fixe les modalités : prix, délais de rachat... Le rachat de ces terrains se fera ultérieurement, en fonction de ces modalités.

---

## ET AUJOURD'HUI, ON EN EST OU ?

**Tourisme** : la délégation de l'exercice de la compétence « promotion du tourisme » à la SPL Haute Maurienne Vanoise est en cours de finalisation. Les contrats sont signés, les missions sont définies. Nouvelle étape : la mise à disposition des Bureaux d'Information Touristiques (les anciens offices de tourisme) à la SPL. La procédure est complexe, alors un « Cas d'Ecole » a été étudié mardi 3 octobre à Valfréjus, avec les représentants des structures concernées. C'est une procédure importante car elle concerne tous les biens immobiliers spécifiquement dédiés à une compétence transférée ou restituée.

**Développement économique** : Pour cette année, des conventions de gestion seront passées entre la CC et les Communes, qui continueront ainsi à gérer les ZAE et à qui les dépenses engagées seront remboursées par la CC (part fixe : immobilisation des engins, mise en place du système d'astreinte... + part variable : prix horaire au réel). Reste à se mettre d'accord sur le montant exact de ces taux et signer ces conventions.

**Agriculture** : suite à la rencontre avec les agriculteurs, le groupe de travail s'est réuni fin septembre. Les orientations stratégiques proposées par le GIDA sont partagées par les élus communautaires, qui travaillent maintenant sur des actions concrètes. Celles-ci seront ensuite à nouveau discutées avec le GIDA, puis arbitrées par la CC (mars – avril 2018).

**Mobilités** : La complexité du sujet n'a pas permis de maintenir la réunion du 5 octobre, où le plan d'actions devait être présenté aux socioprofessionnels. En effet, il s'agit de les impliquer, humainement, mais aussi financièrement. Un travail supplémentaire est donc nécessaire pour approfondir certaines propositions et les rendre plus opérationnelles. Affaire à suivre, donc...

**Développement culturel** : suite à une réunion du living lab (lieu de travail entre l'OT et la CC), les réflexions autour de la culture et du patrimoine sont fusionnées, pour travailler sur un projet de développement culturel global et cohérent. Prendre un peu de recul permettra de mieux appréhender ce sujet très complexe, et de trouver des lignes de partage pertinentes entre ce qui relèvera de l'action communautaire, et ce qui restera aux communes.

**Action sociale** : cette thématique est scindée en deux parties :

- **Enfance / éducation / jeunesse** : la commission s'est réunie une troisième fois en septembre, avec une grande efficacité : les orientations stratégiques sont maintenant définies et partagées par tous. L'étape suivante consiste à fixer le niveau d'implication de la CC, les lignes de partage entre la CC et les Communes, et les actions à mener : rendez-vous le 9 novembre prochain.
- **Santé / social** : Cette commission a elle aussi fixé les orientations stratégiques qu'elle souhaite voir se développer sur le territoire. Une prochaine réunion sera l'occasion de présenter ce qu'est un CIAS (Centre Intercommunal d'Actions Sociales), même s'il n'est pas question de le mettre en place pour 2018 ! La date est fixée au 9 novembre prochain.

**Activités de Pleine nature** : une Commission est prévue courant octobre. Elle devrait permettre de définir les activités présentant une opportunité pour le développement du territoire, en s'appuyant sur la stratégie de développement touristique.

**Logement et cadre de vie** : Une première réunion du groupe de travail a permis d'appréhender l'étendue de la compétence, qui recouvre beaucoup d'autres thématiques (économie, action sociale, énergie...). Anne Chevalier, élue à la 3CMA, a présenté leur Programme Local de l'Habitat (PLH), permettant aux élus de se faire une idée des potentialités d'une telle compétence.

Pour le reste des compétences, le travail de réflexion est en cours... et reste à affiner avant d'être diffusé. Rendez-vous donc dans le Bulletin Fusion étape 2 n°8 !

## LES PERSONNES REFERENTES PAR COMPETENCE :

THEMATIQUES	COMPETENCES	Responsable politique	Chef de projet
<b>Tourisme</b>	Finalisation de la mise à disposition des biens immobiliers (OT)	Laurent POUPARD	Solène RAFFORT
	Politique Immobilier de loisir	Laurent POUPARD	Solène RAFFORT
<b>Développement économique</b>	ZAE, commerces, artisanat, industrie	Jérémy TRACQ	Anne GUICHANE
	Agriculture	Jérémy TRACQ	Anne GUICHANE
<b>Aménagement de l'espace</b>	Aménagement de l'espace	Pierre VINCENDET	Anne GUICHANE
	APN	Pierre VINCENDET	Arnaud CARBONI
	Mobilité	Nicole SELTZER / Rémi ZANATTA	Hélène SUIFFET
	Environnement	Pierre VINCENDET	Arnaud CARBONI
	Transition énergétique	Pierre VINCENDET	Mathieu FOUSSAT
	Habitat	François CHEMIN	Anne GUICHANE
<b>La Norma</b>	Domaine skiable	Christian SIMON	Sylvain MARGUERON
	Tout le reste (voirie, parking, bâtiment...)	Christian SIMON	Sylvain MARGUERON
<b>Equipements touristiques et permanents</b>		Xavier LETT / Laurent POUPARD	Anne GUICHANE
<b>Action sociale</b>	Enfance, jeunesse et périscolaire	Jean-Marc BUTTARD	Karen LONGUEVILLE
	Santé, personnes âgées	Jean-Marc BUTTARD	Karen LONGUEVILLE
	MSAP	Jean-Marc BUTTARD	Karen LONGUEVILLE
	RPI	Jean-Marc BUTTARD	Karen LONGUEVILLE
<b>Développement culturel</b>	Culture et patrimoine	Xavier LETT / Laurent POUPARD	Cassandra THOMASSET / Solène RAFFORT
	EEA	Xavier LETT	Cassandra THOMASSET
	Cinémas	Xavier LETT	Cassandra THOMASSET
<b>GEMAPI</b>		François CHEMIN	Sylvain MARGUERON
<b>Assainissement</b>		François CHEMIN	Sylvain MARGUERON
<b>FINANCES, Ressources Humaines</b>		Jean-Claude RAFFIN	Véronique ANSELMET